



## HIGH-TECH & SOCIAL

### Deux raisons aux longs délais ?

Les installateurs des réseaux fibrés se montrent toujours très prudents au moment de s'avancer sur des dates de disponibilité dans les foyers. Même si contractuellement, et selon la volonté du gouvernement, la date butoir est claire : équipement de tous en 2022. C'est que deux obstacles surgissent, au-delà des financements et des autorisations à boucler. D'abord celui de la matière première, la fibre. La demande mondiale est exponentielle et la production ne suit pas. Forcément, nos interlocuteurs se montrent rassurants. « Nos commandes datent de voilà un an... » (Yves de Moliner, Useda, Aisne), « nous avons précommandé l'intégralité de nos besoins pour ce réseau » (Alain Sommerlatt, Losange, Grand Est). Des problèmes de qualité de la fibre pourraient surgir selon des observateurs, amenuisant ses performances avec le temps. « Elle est normée donc compatible », assure France Leroy (vice-président du Grand Est). L'autre écueil qui expliquerait les délais assez longs pour équiper les foyers tient dans les importants moyens humains nécessaires à la réalisation de ces travaux. Sous couvert d'anonymat, un intervenant du secteur explique « l'impossibilité d'embaucher à tour de bras, car nous allons nous retrouver avec trop de personnel une fois le réseau installé ». Un réseau dont la durée de vie se compte en plusieurs dizaines d'années. « Nous avons une souplesse, comme nos sous-traitants, pour faire évoluer nos salariés en interne vers différents métiers », se veut rassurant Alain Sommerlatt.

## 75 %

des foyers de nos trois départements ne sont pas encore reliés à la fibre, soit 554 300. Le moins bien loti est les Ardennes (88 %), le mieux est l'Aisne (67 %) et la Marne est dans la moyenne (75 %)

## NE PAS CONFONDRE...

**Zone AMII et RIP.** La zone AMII (Appel à manifestation d'intention d'investissement) découle d'un appel du gouvernement vers les opérateurs historiques (Orange, SFR, Bouygues). Ces derniers pouvaient candidater pour réaliser des réseaux en fibre dans des secteurs à haute densité de population. Dans nos départements, c'est le cas de Saint-Quentin, Laon, Soissons, Charleville, Sedan, Reims, Châlons et Épernay, où Orange a été retenu. À l'inverse, un RIP, réseau d'initiative publique, est mis en œuvre par les collectivités territoriales dans les zones non-couvertes par le secteur privé (AMII). C'est Aisne THD (Useda) et Losange dans le Grand Est.

**HD et THD.** Le haut débit permet de transmettre des données à la vitesse de 512 kilobits jusqu'à 30 mégabits par seconde. Le très haut débit permet de transmettre au-delà. Le THD n'est possible qu'avec la FTTH (fiber to the home) « fibre jusqu'au domicile de l'abonné », utilisé dans nos départements.

**NRO et PMZ.** Le nœud de raccordement optique (NRO) est un poste de distribution de la fibre dans un rayon de 15 kilomètres. Le PMZ, poste de mutualisation de zone, est une armoire à l'échelle d'une rue ou d'un village. Des dizaines de PMZ sont reliées à un NRO. Près de 300 NRO seront déployés dans les sept départements du Grand Est pendant trois ans.

**Concessionnaire et FAI.** Le concessionnaire est l'entreprise qui réalise le réseau en fibre et l'exploite ensuite. En vertu



Losange est le réseau d'initiative publique (RIP) du Grand Est.

d'accords financiers avec les FAI (fournisseurs d'accès à Internet), ces derniers (Orange, Free, Bouygues, SFR...) proposent ensuite leurs offres commerciales aux particuliers en utilisant le réseau du concessionnaire. Dans l'Aisne, en plus de FAI « alternatifs », Bouygues est disponible sur le réseau de l'Useda, deux des trois autres « gros » devraient suivre. Dans le Grand Est, c'est aussi signé avec Bouygues et en passe de l'être pour un autre FAI historique. Les autres sont attendus.